

CAP ACCOM PAGNEMENT

ÉDUCATIF PETITE ENFANCE

FORMER AUX MÉTIERS DE L'HUMAIN



Le CFA Sanitaire et Social vous accompagne à la recherche d'un employeur :

- Information collective
- Entretien individuel
- Atelier CV et lettre de motivation
- Simulation d'entretien d'embauche
- Positionnement sur des offres collectées

Le titulaire du CAP AEPE possède des connaissances pour contribuer au développement, à l'éducation et à la socialisation du jeune enfant ; des techniques nour assurer l'accueil. soins d'hyaiène corporelle. l'alimentation, la sécurité du jeune enfant ainsi que l'entretien et l'hygiène de ses différents espaces de vie. en accueil collectif. à l'école maternelle. au domicile des parents ou à son propre domicile.

LIEUX DE FORMATION

▶ CASTELNAUDARY, MONTPELLIER



LES CONDITIONS D'ACCÈS AU DIPLÔME PAR LA VOIE DE L'APPRENTISSAGE



Être âgé de moins de 30 ans (sans limite d'âge pour les personnes avant une reconnaissance travailleur handicapé). Aucun niveau scolaire n'est exigé.

Après une 3ème générale, professionnelle, SEGPA ou prépa métiers



Emilie, 24 ans,

«Après avoir obtenu un CAP vente, j'ai effectué un stage en crèche qui m'a permis de me rendre compte de mon souhait de travailler auprès d'enfants ! J'ai donc passer mon CAP AEPE. Aujourd'hui, je suis Agent de crèche près de chez-moi, ma nouvelle situation et mon diplôme me rendent plus confiante. Je me sens autonome et épanouie, je peux enfin prendre des décisions et discuter avec les parents tout en étant à l'aise et sûre de moi. »



LE CONTENU DE LA FORMATION

 Accompagner le développement du jeune enfant - Exercer son activité en acqueil collectif -Exercer son activité en accueil individuel GAP et positionnement professionnel - Français -Histoire Mathématiques Exercer son activité en accueil individuel

POURSUITE D'ÉTUDE

DE Auxiliaire Puériculture EJE (sous condition d'obtention BAC)

LE FINANCEMENT



art 11 Code du Travail / Loi n°2018-771 · La formation est gratuite pour l'apprenti et son représentant légal.

PARTENAIRE



PLANNING DE L'ALTERNANCE



Sur 10 mois: 12 semaines de formation théorique / 24 semaines chez l'employeur / 4 semaines de stages hors employeur Sur 12 mois: 17 semaines de formation

théorique / 46 semaines chez l'employeur / 4 semaines de stages hors employeur

420 ou 567H

DE FORMATION THÉORIQUE



QUELS EMPLOYEURS?

Les EAJE, les écoles maternelles, le domicile des parents ou de l'assistante maternelle (y compris les MAM).



04 67 69 04 36

www.cfa-sanitaire-social.com contact@cfa-sanitaire-social.com





